

CAP Propreté de l'environnement urbain collecte et recyclage



L'agent débarrasse les trottoirs et les espaces publics des ordures ménagères ou extraménagères (mobilier, électroménager, matelas...) et des déchets verts (coupes d'arbustes, tontes de pelouses...) déposés par les particuliers ou les professionnels. Son rôle permet d'éviter tout risque sanitaire lié à l'accumulation d'ordures à un même endroit. Avenues, impasses, places, jardins, bancs, réverbères, panneaux... tout est passé au crible.

À l'heure d'une meilleure gestion des déchets, l'agent participe au respect de l'environnement. Outre la conduite de camions-bennes ou le ramassage des poubelles, l'agent peut aussi travailler dans une déchetterie.

Entretien et nettoyage des équipements urbains, tels les bancs publics, les trottoirs, les caniveaux, les murs graffités, les abribus, les poubelles fixes... relève de ses missions.

Exemple(s) de métier(s):

- agent/e de propreté urbaine

Ministère(s) de Tutelle ministère chargé de l'Éducation nationale

- **Nature du diplôme** diplôme national ou diplôme d'Etat
- **Durée de la formation** 2 ans
- **Niveau terminal d'études** CAP ou équivalent